

**Point N° 32 AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS  
2011-2021 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE COLMAR**

Rapporteur : M. René FRIEH, Adjoint au Maire

Par délibération en date du 6 février 2009, la Communauté d'Agglomération de Colmar (CAC), en association avec le Syndicat Intercommunal des Transports des Environs de Colmar (SITREC), initiaient la démarche volontariste de Plan de Déplacements Urbains sur le territoire des deux Périmètres de Transports Urbains (P.T.U.) : celui de la CAC et celui du SITREC. L'objectif de ce plan, établi pour une durée de cinq à dix ans, sera d'assurer un équilibre durable entre les besoins de mobilité des habitants, la protection de leur environnement et de leur santé, le renforcement de la cohésion sociale et urbaine.

**1) Rappel des points d'étapes du projet :**

Les instances décisionnelles et de validation du projet ont été désignées par délibération du 24 septembre 2009 : Conseil Communautaire de la CAC, Comité directeur du SITREC, et Comité de Pilotage. Ce dernier s'est réuni à chaque phase de l'étude pour donner son avis et valider les étapes du projet. Un Comité technique composé d'élus et de techniciens en charge des déplacements, de l'urbanisme et de l'environnement a assuré le suivi au quotidien de l'étude. Des Ateliers ouverts aux membres du Comité de Pilotage, aux intercommunalités et notamment aux représentants d'associations d'usagers de transport, de personnes handicapées, d'entreprises et d'instances concernées par les problématiques du déplacement, ont travaillé en groupes de travail thématiques.

La démarche s'est déroulée comme suit :

Phase 1 : le Diagnostic

Une première étape a permis de réaliser un bilan approfondi du système de transports. Il a dressé un état des lieux principalement caractérisé par :

- L'importante centralité de Colmar dans l'organisation du territoire et des déplacements
- Un réseau viaire organisé en étoile autour de Colmar avec des conditions de circulation qui restent relativement fluides en dehors des problèmes de congestion aux heures de pointe sur les principales entrées de Colmar
- Stationnement : seule la Ville de Colmar a mis en place une politique en la matière
- Une offre de transports collectifs variée même si l'on observe des fréquences de desserte très variables en fonction des communes
- Modes doux : une pratique du vélo importante qui se fait parfois au détriment de la marche et un réseau de pistes cyclables qui se dessine à l'échelle de l'agglomération.

Le Diagnostic a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 28 janvier 2010.

Phase 2 : la Construction et la proposition des Scénarios

La seconde phase du projet a eu pour vocation de présenter les enjeux et la définition des Scénarios constituant les orientations stratégiques et de planification des déplacements urbains, selon les objectifs déterminés sur ce territoire. Au cours de cette seconde phase d'étude, quatre scénarios ont été examinés en Comité de Pilotage et en Ateliers thématiques.

Les deux premiers scénarios dits « Au fil de l'Eau » et de « Libre Choix » présentent surtout des mesures incitatives.

Le scénario de synthèse proposé est une synthèse du Scénario n°3 dit celui du « Choix des Transports Alternatifs » et du Scénario n° 4 dit « Objectif Grenelle ». Il propose un développement important des transports alternatifs et intègre nombre d'éléments du scénario 4 en matière d'offre sur les modes alternatifs.

Les grands objectifs du projet de PDU reprennent les obligations fixées par la loi en les adaptant au contexte de l'agglomération colmarienne :

**Enjeux généraux :**

- préserver l'environnement et améliorer le cadre de vie
- favoriser les interactions entre les déplacements et l'urbanisme

**Réseau viaire et circulation :**

- maîtriser le recours et la place accordée à l'automobile
- tendre vers un usage partagé et cohérent de la voirie

**Transports collectifs :**

- rééquilibrer et rendre plus attractive l'offre en transports en commun
- permettre la connectivité et la lisibilité de tous les réseaux

**Stationnement :**

- utiliser l'outil de stationnement comme levier pour favoriser le report modal
- ajuster les réglementations de stationnement et de livraisons dans et vers les centres

**Modes doux :**

- réaffirmer la place de la marche
- poursuivre l'irrigation cyclable du territoire

Les propositions de programmation et les simulations financières sont détaillées dans le projet de Plan de Déplacements Urbains qui comporte aussi le rapport environnemental évaluant les incidences attendues de la mise en œuvre du programme d'actions.

**2) Le plan d'actions du projet de Plan de Déplacements Urbains :**

L'ensemble de propositions d'actions ont été présentées aux partenaires et aux associations en atelier de travail le 21 décembre 2010 et en Comité de Pilotage le 20 juin 2011. Le projet de Plan de Déplacements Urbains prend en compte 21 actions réparties en 5 axes :

**Réseau viaire, circulation, livraisons (actions 1 à 4) :**

Elles visent à adapter l'aménagement de la voirie aux différents usages et usagers (avec mise en place de jalonnement), sécuriser et pacifier la traversée des bourgs par la mise en place d'un partage de la voirie, requalifier les entrées de ville et les pénétrantes et adapter la réglementation sur les livraisons de marchandises.

**Stationnement (actions 5 et 6) :**

Il est proposé de faire évoluer la réglementation du stationnement et de mettre en place un contrôle plus efficace du stationnement.

**Transports collectifs et inter modalité (actions 7 à 11) :**

Les propositions d'actions visent à développer l'offre des transports collectifs urbains, à améliorer la vitesse commerciale des bus, mettre en place une navette centre ville et développer l'inter modalité ainsi que les parcs relais.

**Modes doux (actions 12 à 15) :**

Il est proposé de conforter un réseau cyclable structurant et cohérent à l'ensemble du territoire, d'améliorer le stationnement des cycles et d'analyser la pertinence d'un système de « vélos partagés », ainsi que l'amélioration de la qualité des cheminements piétons.

**Actions transversales (actions 16 à 21) :**

Elles préconisent la mise en place d'un observatoire du PDU, la promotion de l'éco mobilité pour les pendulaires et les scolaires (accompagnement de démarches Plans de déplacement d'entreprises, Pédibus), l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, des actions de sensibilisation de la population sur une mobilité sûre et respectueuse de l'environnement, la promotion de la démarche P.D.U. et la cohérence entre les politiques d'urbanisme et de déplacements.

**3) La procédure d'approbation du projet de Plan de Déplacements Urbains :**

Conformément à l'article 28-2 de la loi d'orientation sur les Transports Intérieurs (LOTI) de 1982, qui définit les procédures, le projet de P.D.U. sera arrêté par délibération des Autorités Organisatrices des Transports Urbains (CAC et SITREC) et transmis pour avis aux conseils municipaux, au Conseil Général, au Conseil Régional et au Préfet dans un délai de trois mois. Après cette phase de consultation, le projet ainsi que l'avis des personnes publiques consultées sera soumis à enquête publique dans les conditions des articles L. 123-1 à L. 123-16 du code de l'environnement. Avant son approbation définitive, le projet peut être modifié pour tenir compte de l'avis des personnes consultées. Le P.D.U. est ensuite approuvé par le Conseil Communautaire de la CAC et le Comité directeur du SITREC et devient alors opposable.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après avoir délibéré,**

**EMET**

Un avis favorable au projet de Plan de Déplacements Urbains 2011-2021 de la Communauté d'Agglomération de Colmar

**CHARGE**

Monsieur le Maire ou son représentant d'en informer la Communauté d'Agglomération de Colmar

Le Maire,